

Habitat : des nouvelles aides pour les propriétaires privés - Essé

jeudi 02 juin 2011



La communauté de communes a mis en place une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) ayant pour objectif d'inciter les propriétaires privés, par l'attribution d'aides financières, à réaliser des travaux dans leur résidence principale ou dans un logement destiné à la location.

Bilan très positif

Pour cette opération, le bilan des 10 premiers mois de l'action, 316 porteurs de projets ont été informés, « **ce qui veut dire que l'initiative était attendue ou nécessaire. 54 dossiers ont été déposés par des propriétaires occupants sur 70 attendus ; 20 par des bailleurs sur 20 espérés et 6 sur 33 pour les propriétaires occupants avec aide de la communauté. Soit 80 logements dont 16 vacants avant travaux et 20 qui seront conventionnés après travaux. Les subventions accordées ou en attente étant de 678 391 €, pour un montant de travaux de 2 327 298 €.** »

Une réforme

Au 1^{er} janvier 2011, l'Anah a revu nettement son système d'aides aux propriétaires. Les aides étant orientées vers trois axes : une priorité à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, un rééquilibrage en faveur des propriétaires occupants les plus modestes connaissant la précarité énergétique, un ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs.

Programme Habiter Mieux

Il est baptisé ainsi par l'État dans le cadre des investissements d'avenir, qui a créé un programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Il est doté de 500 millions d'€ par l'État et 750 millions d'€ de l'Anah.

La Roche-aux-fées complète ainsi son Opération Habitat « **par Habiter Mieux et elle est la 1^{re} du département à autant agir contre la précarité énergétique. Pour le propriétaire occupant, elle participe pour 500 euros, s'ajoutant à 2100 euros de l'État + 500 autres euros de l'État...** »

Renforcement des aides

La réforme des aides de l'Anah et la mise en oeuvre d'Habiter Mieux ont incité les élus à revoir le dispositif déjà mis en place. Des aides complémentaires plus ou moins importantes selon les cas, seront accordées. L'aide à la rénovation des façades s'étend aux bénéficiaires Opah.

Contact. CDHAT, 35 510 Cesson-Sévigné, tél. 02 99 28 46 50.